

Impôt auto

La responsabilité du couac anime le débat politique

Genève, page 5

Emportée par le Rhône, elle cherche celle qui l'a sauvée de la **noyade**

Genève, page 5

Affaire non résolue

Depuis dix ans, la police tente d'identifier un corps

Genève, page 7

DANS CE NUMÉRO, NOS PAGES SPÉCIALES

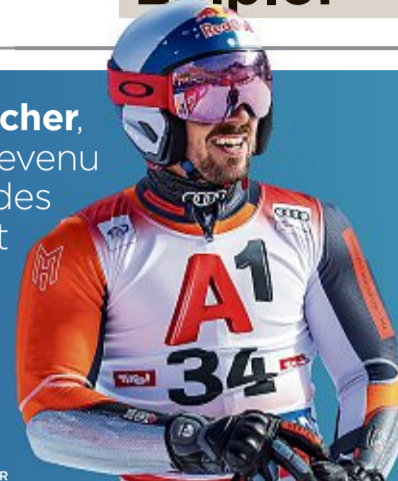
Emploi

Tribune de Genève

Comme **Marcel Hirscher**, Autrichien devenu Néerlandais, des skieurs changent de nationalité. Mais pour des raisons différentes.

Page 14

KEYSTONE/JOHANN GRODER



Le média genevois. Depuis 1879 | www.tdg.ch | LENA — LEADING EUROPEAN — NEWSPAPER ALLIANCE

Des policiers ont-ils couvert une affaire de viol?

Le procureur général Olivier Jornot a lancé des **poursuites** contre deux policiers en retraite et un encore en activité.

Le trio, qui a même été placé sur écoute, nie s'être entendu pour étouffer le viol présumé d'une **prostituée**.

Notre **enquête** revient sur l'affaire et expose les points de vue de la plaignante et des prévenus. **Page 3**

L'éditorial

Les droits de l'enfant réactualisés

Laurence Bézaguet
Cheffe de la rubrique Genève



L'année 2024 marque le centenaire de la Déclaration de Genève, qui a été rédigée par la fondatrice de Save the Children, Eglantyne Jebb, et qui a inspiré l'actuelle Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU, adoptée en 1989.

Un texte fondateur, un texte primordial, un texte qui reste malheureusement encore trop souvent lettre morte. Enfants soldats, violents physiquement, sexuellement ou exploités professionnellement, les souffrances et les abus envers les plus fragiles se multiplient aux quatre coins du monde.

Genève n'est pas épargné. Si les enfants ne portent pas de fusil en bandoulière et sont en général dispensés de travail, tout n'est pas rose pour autant. Requérrants mineurs non accompagnés, ayant souvent vécu l'enfer, viols, jeunes broyés par des conflits parentaux, du chantage affectif ou du harcèlement psychologique: de telles situations ne sont pas rares ici non plus!

On ne peut ainsi que se réjouir de voir la Ville de Genève, le Comité des droits de l'enfant et trois ONG reconnues pour leur engagement en faveur de ces droits entreprendre une relecture de la Déclaration de 1924 au regard des enjeux actuels.

La Déclaration de Genève sur les droits des enfants modernisée pour répondre aux besoins contemporains? Il n'en fallait pas plus pour que notre ville renforce sa position de capitale des droits de l'enfant. Une nouvelle version déclinée en dix articles qui plébiscite notamment une expérience plus sûre dans l'environnement numérique en constante évolution, une protection contre toutes les formes de violence à l'égard des mineurs. Dans tous les contextes, y compris au sein de leur foyer. Ce texte, signé par une vingtaine de personnalités de renommée internationale, a été exposé ce mercredi au Palais Eynard. Un moment de grâce qui souffle un brin d'espoir. **Page 5**

Voici la nouvelle Mère Royaume!



Genève La Compagnie de 1602 a intronisé Isabelle Plumley pour incarner la nouvelle Mère Royaume. Cette Genevoise est riche d'un long parcours au sein d'une société qu'elle fréquente depuis bientôt quatre décennies. La population pourra la découvrir, la fêter et l'acclamer dès le samedi 14 décembre pour le service de la soupe et le dimanche 15 lors du grand cortège de l'Escalade. Rencontre avec celle qui succède à Chantal Fillettaz. **Page 8** LAURENT GUIRAUDA NOTER



Polémique

Impôt auto: des élus se renvoient la patate chaude

Qui aurait dû voir l'ampleur des effets punitifs du nouvel impôt? Pointé à tort, le Département des finances nie toute responsabilité.

Rachad Armanios

Personne, semble-t-il, n'avait mesuré l'ampleur de certaines hausses de l'impôt auto genevois, dont la réforme a été acceptée en votation le 3 mars dernier. Dans nos colonnes mercredi, le socialiste Sylvain Thévoz, membre de la commission fiscale, admet avoir découvert dans la presse «un effet-choc» avec des hausses inattendues dans certains cas.

Et d'expliquer: «Nous nous sommes basés sur les projections des services de Madame Fontanet et sommes restés sur l'équilibre de la réforme. Les cas particuliers n'ont pas été pris en compte.»



Cette taxation, votée le 3 mars dernier, ne cesse de polluer le débat politique dans le canton depuis qu'ont été révélées des hausses inattendues dans certains cas. KEYSTONE

«Est-ce que c'est juste? De toute évidence, non. Mais c'est ce qui a été présenté au peuple et voté.»

Pierre Maudet

Chef des Mobilités interviewé par Léman Bleu

De quoi faire bondir la magistrate chargée des Finances (DF): «Le calcul de cette réforme n'est pas le fait du DF, mais du DSM (Département de la santé et des mobilités) en tant qu'unique détenteur des données (immatriculations, propriétaires, etc.)», indique le porte-parole du DF, Dejan Nikolic.

La faute à Dal Busco?

Qu'en dit le DSM, piloté par Pierre Maudet? La porte-parole Sophie Davaris précise: «Ce contre-projet a été adopté le 22 juin 2023, soit trois semaines après le début de l'actuelle législation.»

C'est donc le Département des infrastructures (DI) de la précédente législature qui a assuré le suivi technique auprès de la com-

mission et fourni les données demandées.»

Au jeu de la patate chaude, voilà donc que Pierre Maudet semble la repasser à l'ancien magistrat Serge Dal Busco. Toutefois, sur Léman Bleu mardi, l'actuel chef des Mobilités soulignait que son prédécesseur avait, à plusieurs reprises, varié les calculs possibles face à la commission.

Et de charger les députés, qui ont posé comme principe la neutralité fiscale: «J'assiste à un certain rétro-pédalage de certains députés.» Selon le conseiller d'État, la classe politique savait que cette réforme engendrerait des effets importants.

«Si vous avez un élément pivot, les émissions de CO₂ et la même somme qui doit être encaissée, vous avez deux tiers de la population qui y gagnent légèrement et un tiers qui y perd avec une amplitude extrêmement importante. Celles et ceux qui ont fait la calcullette avant la votation ont pu le mesurer. C'est assez logique que cela se passe comme ça. Est-ce que c'est juste? De toute évidence, non. Mais c'est ce qui a été présenté au peuple et voté.»

Rétro-pédalage? Pierre Maudet, qui parle d'injustice, n'est pas en

reste. Le 3 mars, il commentait le oui du peuple au contre-projet en saluant «cette victoire pour la justice fiscale et les ambitions environnementales que porte le Conseil d'État».

Neuf mois auparavant, lors du vote du Grand Conseil, il affirmait que le Conseil d'État faisait sien ce contre-projet. Il vantait «la modernisation de l'impôt auto par le biais du contre-projet en phase avec les objectifs environnementaux». Un impôt «beaucoup plus juste, plus équilibré [...], permettant d'atteindre des objectifs de simplicité».

«Attitude déconcertante»

Mais mardi sur Léman Bleu, il voyait dans cet impôt «un exemple de réflexion inaboutie en matière de taxation des automobiles».

Mercredi dans un communiqué, les cinq parlementaires ayant élaboré le contre-projet au sein de la commission fiscale se sont dits «profondément surpris par l'attitude déconcertante du magistrat». Ils se sont aussi dits «choqués que la faute (si faute il y a) soit rejetée sur les députés».

Jacques Blondin (Centre), Grégoire Carasso (PS), Pierre Eckert (Verts), Françoise Sapin (MCG) et

Yvan Zweifel (PLR) soulignent avoir travaillé «de concert avec le département». Or, affirment-ils, celui-ci ne leur a jamais fait remarquer qu'il existait des véhicules dépassant la valeur extrême d'émission de CO₂ de 400 g/km. Une émission correspondant à moins de 2500 francs d'impôt.

État des lieux proposé

Le département leur avait en outre fourni les types de véhicules qui auraient les hausses les plus fortes. Des exemples donnés, «on voit qu'un doublement est possible», écrivent-ils. Et ce, avec des hausses de l'ordre de 400 francs pour des véhicules d'une quinzaine d'années émettant dans les 200 g/km. On est donc très en deçà des hausses de 500% relayés dans la presse.

Assumant le principe environnemental du nouvel impôt, ils proposent qu'un état des lieux soit fait, car «il est possible que les exemples rapportés dans la presse ne soient pas représentatifs». En plus d'échelonner les paiements, ils proposent encore que soient étudiées des adaptations (limitation du barème vers le haut, taxation au nombre de jours d'utilisation, etc.).

La Déclaration sur les droits des enfants fait peau neuve

Commémoration Pour ses 100 ans, le texte fondateur - rédigé par Eglantyne Jebb - a été réactualisé pour répondre aux besoins contemporains.

Il y a cent ans, la Britannique Eglantyne Jebb faisait de Genève la capitale des droits de l'enfant. L'autrice de cette Déclaration et cofondatrice de l'organisation Save the Children posait ainsi la base de la protection internationale de cette population si fragile.

Le texte, adopté le 26 septembre 1924 par la Société des Nations au Palais Wilson, devenait ainsi le premier texte leur reconnaissant des droits spécifiques et universels. Une nécessité qui s'est imposée à la suite de la Première Guerre mondiale.

Cent ans après, la Ville de Genève, le Comité des droits de l'enfant, et trois ONG reconnues pour leur engagement en faveur des droits des enfants - Save the Children, Enfants du monde et Terre des hommes - ont entrepris une relecture du texte de 1924 au regard des enjeux actuels.

Une nouvelle version déclinée en dix articles qui plébiscite notamment une expérience sûre dans l'environnement numérique en constante évolution, une protection contre toutes les formes de violence (physique, psychologique et sexuelle) dans tous les contextes, y compris au sein de leur foyer, ou encore l'accès à des systèmes de justice adaptés aux enfants.

Personnalités de renom

Mercredi, à l'occasion de la Journée internationale des droits des enfants, l'original de la Déclaration de 1924, normalement conservée aux archives cantonales, ainsi que la Déclaration de

2024 étaient exposés au Palais Eynard, où une cérémonie officielle s'est tenue. Parmi les nombreuses personnalités qui ont répondu à l'appel, relevons la présence de l'ancienne présidente de la Confédération Ruth Dreifuss ou encore celle du psychologue et membre du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, Philip Jaffé.

La nouvelle Déclaration a déjà été signée par des personnalités de renom, dont le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk. Chacun est, par ailleurs, invité à devenir signataire en visitant le site Declaration2024.org, sur lequel on retrouve le texte traduit en plus de 25 langues.

Il y a urgence

La maire de Genève, Christina Kitsos, a rappelé l'urgence d'agir pour les droits des enfants au vu de la crise climatique, des conflits internationaux, des régressions dans certains pays (comme le mariage de fillettes en Afghanistan) ou encore de la précarité grandissante, y compris à Genève. Elle n'a pas manqué de citer Eglantyne Jebb: «L'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur.» La cérémonie a, enfin, été rythmée par plusieurs interprétations de l'opéra «Les enfants du Levant» par des voix de la Maîtrise du Conservatoire populaire. Une œuvre poignante consacrée au jeune public qui relate l'histoire méconnue, mais vraie d'un bain d'enfants sur une île en Méditerranée. Des paroles et une souffrance universelle qui résonnaient tout particulièrement. **Lorraine Fasler**

Lire l'éditorial en une: «Les droits de l'enfant réactualisés»



Déclaration de Genève 2024 exposée au Palais Eynard. DR

«Je recherche la jeune femme qui m'a sauvé la vie»

Noyade évitée

Francisca a cru mourir lorsque les eaux du Rhône l'ont emportée, en avril dernier. C'était compter sans l'aide d'une inconnue.

«Sans elle, je ne serais pas là aujourd'hui.» Francisca, 26 ans, parvient aujourd'hui à raconter l'accident qui a failli lui coûter la vie, le 6 avril dernier, et l'aide d'une inconnue qu'elle tente aujourd'hui de retrouver.

Elle a notamment lancé un appel via les réseaux sociaux. Ni les pompiers ni la police n'ont toutefois mené une telle intervention ce jour-là, nous indiquent leurs services communication.

Ce samedi vers 14 h, Francisca se trouve avec des amis et ses chiens, Nya et Sonny, deux staffordshire bull-terriers, à Satigny,

près de la jonction entre l'Allondon et le Rhône.

«J'ai lâché mes chiens, nous étions vers une plage isolée, nous ne dérangions personne», raconte-t-elle. Là, l'un de ses chiens aperçoit un canard et s'élance dans le Rhône, se retrouvant rapidement en difficulté. La maîtresse, prise de panique, saute à son tour sans réfléchir dans l'eau. Elle est aussitôt suivie par son deuxième chien.

Prise par le courant

«Le courant était trop fort, je me suis fait emporter. Je suis parvenue à agripper le collier de Sonny. Et je criais à l'aide», se souvient la Genevoise, qui s'est crue mourir alors qu'elle se considère comme «une assez bonne nageuse».

«La dernière image dont je me souviens, avant de perdre

connaissance, c'est la vision d'une vingtaine de personnes sur la berge qui restent figées. Et des amis à moi qui enlèvent doucement leurs chaussettes en me regardant crier.»

«Depuis le 6 avril, je reste traumatisée.»

Francisca Jeune femme sauvée de la noyade

Comme dans une scène de film, elle reprend connaissance hors de l'eau et comprend qu'une inconnue est venue à son secours. «Elle avait les cheveux bruns bouclés, les yeux bruns et la peau un peu mate. Elle était jeune, je dirais entre 22 et 28 ans», détaille Francisca. L'homme qui accom-

pagne l'héroïne du jour appelle alors des vétérinaires.

«J'ai pris la jeune femme dans les bras. Mais sous le choc, je suis rapidement partie, avant que les pompiers n'interviennent», poursuit-elle.

Si elle est miraculée, son chien Sonny, qu'elle tenait par le collier dans le Rhône, n'a pas survécu. Nya, elle, s'en est sortie en nageant de longues minutes et est parvenue à sortir par elle-même du fleuve.

«Depuis le 6 avril, je reste traumatisée. Je suis suivie par des psys, confie Francisca, je fais notamment de l'EMDR (ndlr: thérapie par les mouvements oculaires qui cible les mémoires traumatiques). Mais je me sens prête aujourd'hui à reparler de cet accident et je souhaiterais retrouver cette jeune femme pour la remercier.» **Lorraine Fasler**

PUBLICITÉ

LE 24 NOVEMBRE

NON à EFAS!



Tout le pouvoir aux caisses-maladie ? Sacrifier la qualité des soins ? Saccager les conditions de travail ? Faire exploser les primes d'assurance-maladie ?

NON le 24 novembre à EFAS, la dangereuse révision de la LAMal (financement uniforme des prestations, question n° 4).

Comité cantonal contre EFAS

www.stop-efas.ch



SSP Genève, Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève